



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CABINET Marc OUZOULIAS

PRINTEMPS CULTUREL (ASSOCIATION)

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

Siège social : 23, rue Paul Eluard -
59282 DOUCHY LES MINES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

- EXERCICE CLOS LE 31/12/2011 -

Siège social

504, route de Rouen
CS 41101
80011 AMIENS CEDEX1
Tél. : 03 22 53 27 47
Fax : 03 22 53 27 49

11, rue des Immeubles Industriels
75011 PARIS
Tél. : 01 43 73 90 79
Fax : 01 43 73 92 52

28, place de la Gare
59000 LILLE
Tél. : 03 20 14 08 94
Fax : 03 20 31 22 02

www.coexco.com - S.A. au capital de 200 000 €uros - RCS Paris B 334 722 832
Inscrite aux Tableaux de l'Ordre - Organisme Formateur agréé - Assuré conformément à l'art. 17 al. 1^{er} ord. 19.09.1945
Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Cour d'Appel de Paris

PRINTEMPS CULTUREL (ASSOCIATION)

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

Aux membres de l' Association

Siège social : 23, rue Paul Eluard

59282 DOUCHY LES MINES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

- EXERCICE CLOS LE 31/12/2011 -

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'ASSOCIATION PRINTEMPS CULTUREL -, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, 05 juillet 2012

COEXCO SA

Représentée par Vincent OUZOULIAS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Association PRINTEMPS CULTUREL - Comptes arrêtés au 31/12/2011

BILAN - ACTIF

DUREE DE L'EXERCICE		12 mois	EXERCICE N CLOS LE 31/12/2011			
DUREE DE L'EXERCICE PRECEDENT		12 mois	BRUT	AMORTIS- SEMENTS	NET	Exercice N-1 2010
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles		252 949,87	169 299,62	83 650,25	39 015,24
	Immobilisations financières		228,43		228,43	621,84
	Total	(I)	253 178,30	169 299,62	83 878,68	39 637,08
ACTIF CIRCULANT	Clients et comptes rattachés		181 929,84	10 000,00	171 929,84	162 165,34
	Autres créances		1 014,75		1 014,75	5 399,65
	Disponibilités		162 124,22		162 124,22	168 773,79
Total	(II)	345 068,81	10 000,00	335 068,81	336 338,78	
COMPTE DE REGUL.	Charges constatées d'avance		1 814,27		1 814,27	1 182,26
Total	(III)					
TOTAL GENERAL		(I+II+III)	600 061,38	179 299,62	420 761,76	377 158,12

Association PRINTEMPS CULTUREL - Comptes arrêtés au 31/12/2011

BILAN - PASSIF

		Exercice N	Exercice N-1
		31/12/2011	31/12/2010
CAPITAUX PROPRES	Fonds associatifs sans droit de reprise	253 765,77	253 765,77
	Report à nouveau	-51 868,73	0,00
	Résultat de l'exercice	16 410,41	-51 868,73
Total		(I) 218 307,45	201 897,04
PROVISIONS	Pour risques d'emploi	48 095,50	44 955,32
Total		(II) 48 095,50	44 955,32
	Emprunts et dettes financières	40 000,00	0,00
	Fournisseurs et comptes rattachés	23 316,96	41 089,26
	Dettes fiscales et sociales	54 385,85	68 275,45
	Autres dettes	0,00	0,00
Total		(III) 117 702,81	109 364,71
COMPTES DE REGULARISAT.	Produits constatés d'avance	36 656,00	20 941,05
Total		(IV) 36 656,00	20 941,05
TOTAL GENERAL		(I+II+III+IV) 420 761,76	377 158,12

COMPTÉ DE RESULTAT		
CHARGES	2011	2010
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats.....	245 774,25	207 548,23
Autres Achats et Charges Externes	118 340,08	208 695,74
Impôts et Taxes	15 913,60	19 112,07
Salaires et Traitements	202 566,56	231 028,54
Charges Sociales	98 643,78	112 886,09
Autres Charges	6 688,25	9 958,73
Dotations aux Amortissements	25 460,26	14 980,11
Dotations aux Provisions	3 140,18	12 742,74
TOTAL I	716 526,96	816 952,25
Charges Financières	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00
Charges Exceptionnelles	3,46	945,82
TOTAL III	3,46	945,82
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	716 530,42	817 898,07
EXCEDENT	16 410,41	-51 868,73
TOTAL GENERAL	732 940,83	766 029,34

COMPTE DE RESULTAT		
PRODUITS	2011	2010
PRODUITS D'EXPLOITATION	346 616,00	371 634,14
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	383 391,00	391 216,00
AUTRES PRODUITS	289,52	352,00
REPRISES SUR PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00
TOTAL I	730 296,52	763 202,14
PRODUITS FINANCIERS	1 602,75	1 535,50
TOTAL II	1 602,75	1 535,50
PRODUITS EXCEPTIONNELS	641,56	612,85
PRODUITS EXCEPTIONNELS/ OPERAT EN CAPITAL	400,00	
TOTAL III	1 041,56	612,85
TRANSFERT DES CHARGES	0,00	678,85
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)	732 940,83	766 029,34
PERTE	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	732 940,83	766 029,34

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2011, dont le total est de 420 761,76 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 732 940,83 € et dégageant un bénéfice de 16 410,41 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 janvier au 31 décembre 2011.

Les notes, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

ANNEXE

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2011 AU 31/12/2011	INFORMATIONS		
		PRODUITES	NON PRODUITES	
		NOTE N°	N/S	N/A
1	I - REGLES ET METHODES COMPTABLES			
	Méthodes d'évaluation	1		
	Calcul des amortissements et des provisions	1		
	Changements de méthode			X
	Dérogations			X
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	1		
	II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT			
2	Etat de l'actif immobilisé	2		
3	Etat des amortissements	3		
4	Etat des provisions	4		
5	Etat des échéances des créances et des dettes	5		
6	Informations et commentaires sur :			X
	1. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
	2. Réévaluation			X
	3. Frais d'établissement			X
	4. Frais de recherche appliquée et de développement			X
	5. Fonds commercial			X
	6. Intérêts immobilisés			X
	7. Intérêts sur éléments de l'actif circulant			X
	8. Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant			X
	9. Avances aux dirigeants			X
	10. Produits à recevoir	6.10		
	11. Charges à payer	6.11		
	12. Charges et produits constatés d'avance			X
	13. Charges à répartir sur plusieurs exercices			X
	14. Composition du capital social			X
	15. Parts bénéficiaires			X
	16. Obligations convertibles			X
	17. Ventilation du chiffre d'affaires net			X
	18. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices			X
	III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
7	Crédit-bail			X
8	Engagements financiers			X
9	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
10	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires			X
11	Accroissements et allègements de la dette future d'impôts			X
12	Rémunérations des dirigeants			X
13	Effectif moyen	13		
	Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société			
14				X
15	Liste des filiales et participants			X

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce - articles 9 et 11 - Décret N° 83-1020 du 29 novembre 1983
article 7,21,24 début, 24-1°,24-2°,24-3°).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel	1 à 5 ans
- Agencements	1 à 8 ans
- Matériel de transport.....	4 ans
- Matériel de bureau	5 ans
- Matériel informatique	1 et 5 ans

b) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

c) Informations complémentaires

ANNEXE - ELEMENT 2 (*)

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Article 24-4°)

	Valeurs brutes au 01/01/2011	Acquisitions- Créations- Apports et aug- mentations par virements de poste - Nouveaux prêts - Augmentation des intérêts courus	Diminutions par virement de poste à poste	Cessions - Scissions - Mises hors services - Remboursements de prêt - Diminutions des intérêts courus	Valeurs brutes en fin d'exercice	Valeurs d'origine avant réévaluation légale
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Logiciel	0,00	0,00		0,00	0,00	
TOTAL I	0,00	0,00		0,00	0,00	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Bâtiment		40 000,00			40 000,00	
Matériel	104 875,15	30 095,27		2 877,25	132 093,17	
Autres immo. Corporelles	80 856,70	0,00		0,00	80 856,70	
TOTAL II	185 731,85	30 095,27		2 877,25	252 949,87	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Autres immo. Financières	621,84			393,41	228,43	
TOTAL III	621,84			393,41	228,43	
TOTAL GENERAL	186 353,69	30 095,27		3 270,66	253 178,30	

ANNEXE - ELEMENT 3 (*)

ETAT DES AMORTISSEMENTS

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Article 24-4°)

	<i>Amortissements au 01/01/2011</i>	<i>Augmentations dotations de l'exercice</i>	<i>Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises</i>	<i>Amortissements en fin d'exercice</i>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciel	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Bâtiment	0,00	0,00	0,00	0,00
Matériel	85 539,25	17 641,21	2 877,25	100 303,21
Autres immo. Corporelles	61 177,36	7 819,05	0,00	68 996,41
TOTAL II	146 716,61	25 460,26	2 877,25	169 299,62
TOTAL AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	146 716,61	25 460,26	2 877,25	169 299,62
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL GENERAL	146 716,61	25 460,26	2 877,25	169 299,62

ANNEXE - ELEMENT 4 (*)**ETAT DES PROVISIONS**

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Articles 24-2 ET 24-16°)

	<i>Montant au 01/01/2011</i>	<i>Augmentations dotations de l'exercice</i>	<i>Diminutions reprises de l'exercice</i>	<i>Montant en fin d'exercice</i>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour risques d'emploi	44 955,32	3 140,18	0,00	48 095,50
Autres risques	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-total : provisions pour charges	44 955,32	3 140,18	0,00	48 095,50
TOTAL I	44 955,32	3 140,18	0,00	48 095,50
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Créances	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
TOTAL II	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
TOTAL GENERAL	54 955,32	3 140,18	0,00	58 095,50
Dont dotations } - d'exploitation et } - financière		3 140,18	0,00	
reprises } - exceptionnelles				

ANNEXE - ELEMENT 5 (*)**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**
(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Article 24-7°)**1) CREANCES**

	<i>Montant brut</i>	<i>Dont à un an au plus</i>	<i>Dont à plus d'un an</i>
ACTIF IMMOBILISE			
. Autres immobilisations financières	228,43	0,00	228,43
ACTIF CIRCULANT			
. Clients et comptes rattachés...	181 929,84	181 929,84	0,00
. Créances	1 014,75	1 014,75	0,00
TOTAL GENERAL	183 173,02	182 944,59	228,43

2) DETTES

	<i>Montant brut</i>	<i>Dont à un an au plus</i>	<i>Dont à plus d'un an et cinq ans au plus</i>	<i>Dont à plus de cinq ans</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements crédit	40 000,00	3 225,21	14 488,92	22 285,87
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 316,96	23 316,96	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	54 385,85	54 385,85	0,00	0,00
Autres dettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	117 702,81	80 928,02	14 488,92	22 285,87

ANNEXE - ELEMENT 6-10°

PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	MONTANT
Clients factures à établir	0,00
Autres créances	1 014,75
TOTAL	1 014,75

ANNEXE - ELEMENT 6-11°

CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Article 23)

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	MONTANT
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 285,39
Dettes fiscales et sociales	54 385,85
Autres dettes	0,00
TOTAL	69 671,24

ANNEXE - ELEMENT 13

EFFECTIF MOYEN

(Décret 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Article 24-22°)

	PERSONNEL
Employés	5
TOTAL	5